



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le quinzième jour d'octobre deux mille dix-neuf, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Claude Bélanger, maire suppléant, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 50 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10855-10-2019

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour :

En retirant les points suivants:

- 7.12 Secrétariat à la fonction publique, régionalisation de 5 000 postes (reporté le 27 novembre 2019)
- 9.3 SANA, agente de mobilisation du service d'accueil des nouveaux arrivants, rajustement de salaire
- 9.4 DIDS, projet *Récupération alimentaire en supermarché*, acquisition d'un véhicule (reporté le 27 novembre 2019)

En ajoutant le point suivant :

- 17.1 Contrat de service avec TELUS, ajout du numéro de téléphone cellulaire de l'agente aux ressources humaines

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10856-10-2019

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 a été courriellé à chacun des maires le 11 octobre dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10857-10-2019

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2019 a été courriellé à chacun des maires le 11 octobre dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2019 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi des procès-verbaux du 9 et 23 septembre 2019 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période du 10 septembre au 15 octobre 2019.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC SIÉGEANT À DES COMITÉS

Aucune représentation de la MRC de La Haute-Gaspésie entre le 10 septembre et le 15 octobre 2019.

Néanmoins, le préfet fait un tour de table et chacun des maires parle de différents sujets concernant leur ville ou municipalité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose son rapport d'activité pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2019.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS AU 30 SEPTEMBRE 2019

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose les *États des résultats au 30 septembre 2019* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10858-10-2019

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 6 septembre au 11 octobre 2019:

Paiements : 554 667,70 \$

Factures : 515 479,37 \$

TOTAL : 1 070 147,07 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10859-10-2019

Approbation du *Rapport des remboursements de dépenses*

IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des remboursements de dépenses* du 1^{er} au 30 septembre 2019 de 2 936,84 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE D'AU MOINS 25 000,00 \$

Un contrat octroyé par la MRC de La Haute-Gaspésie, comportant une dépense d'au moins 25 000,00 \$, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2019, soit :

Nom	Prix	Objet
Exploitation Jaffa inc.	26 466,38 \$	Contrat Collecte et transport des déchets, collecte sélective, transport, tri et conditionnement des matières recyclables (pour 3 mois)

RÉSOLUTION NUMÉRO 10860-10-2019

Orientations budgétaires 2020 MRC

VU les orientations budgétaires 2020 proposées à la MRC de La Haute-Gaspésie, lesquelles sont :

01. Équilibrer les dépenses avec les revenus
02. Aménager le stationnement du centre administratif de la MRC
03. Remplacer les fenêtres et les portes et refaire le revêtement de toiture dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique du centre administratif de la MRC
04. Réaménager les deux écocentres
05. PGMR, réaliser les actions de l'an 4
06. Gérer le nouveau contrat *Collecte et transport des déchets, collecte sélective, transport, tri et conditionnement des matières recyclables, collecte et transport des matières organiques (GMR-2019-09)*
07. Réaliser le projet de plateforme de compostage
08. Prévoir une hausse de 3% des dépenses générales

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit adopter son budget 2020 le 27 novembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve les orientations budgétaires 2020 telles que proposées;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour préparer différents scénarios budgétaires basés sur les orientations budgétaires 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 3^E TRIMESTRE 2019

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *Résultats comparatifs au 3^e trimestre 2019, notes explicatives*, non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10861-10-2019

Offre de service, Alphonse Bernard inc., tenue de livres comptables

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a demandé une offre de service à Alphonse Bernard inc. pour une assistance temporaire de la tenue de livres comptables 2019;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme comptable ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE,

retienne l'offre de service de Alphonse Bernard inc. pour une assistance temporaire de la tenue de livres comptables 2019 de la MRC et de ses TNO, lesquels montants seront prélevés dans le département Administration générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, RISTOURNE 2018

Dépôt de la lettre de La Mutuelle des municipalités du Québec, ayant pour objet *Votre part de la ristourne 2018 de la MMQ*, datée du 15 septembre 2019, signée par le directeur général, M^e Sylvain Lepage.

La MRC de La Haute-Gaspésie recevra un chèque de 1 340,00 \$.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10862-10-2019

Responsable du projet de gestion intégrée des documents

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a pris connaissance du guide concernant l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts désire présenter un projet de gestion intégrée des documents dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT la disponibilité d'une aide financière jusqu'à 50% des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 50 000,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. s'engage à participer au projet de gestion intégrée des documents et assume une partie des coûts, lequel montant sera prélevé dans le département *Administration générale*;
2. accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;
3. autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
4. autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10863-10-2019

Réforme du mode de scrutin, appui le Regroupement des MRC de la Gaspésie

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-09-19-53 du Regroupement des MRC de la Gaspésie concernant la réforme du mode de scrutin ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie partage les motifs invoqués par le Regroupement des MRC de la Gaspésie dans ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie le Regroupement des MRC de la Gaspésie dans sa démarche à l'effet de demander au gouvernement du Québec :

1. de procéder à des consultations élargies de toutes les régions du Québec afin de bâtir un système réellement à l'avantage des citoyens et citoyennes du Québec et des élus québécois, incluant ceux des régions;
2. d'analyser d'autres options avant de procéder à ce projet de réforme majeure;
3. de s'assurer de représenter les intérêts régionaux, une réelle décentralisation des pouvoirs afin de rapprocher la population des décisions gouvernementales, des avenues pour revaloriser le rôle de

député et d'amoindrir l'influence et le contrôle des partis politiques sur ces derniers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10864-10-2019

Don pour l'activité *Noël du bonheur*

CONSIDÉRANT l'activité *Noël du bonheur* ;

CONSIDÉRANT QUE cette fête est pour les enfants de famille à faible revenu de la MRC de La Haute-Gaspésie qui utilisent les services de Partagence durant l'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE fasse un don de 750,00 \$, à Noël du Bonheur, pour l'activité *Noël du bonheur*, lequel montant sera prélevé dans le département *Administration générale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 10864A-10-2019

Émission d'un certificat de conformité – Règlement n° 19-890 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 19-890 Amendement au Règlement de zonage 04-620 - Ajout d'un usage en zone Eaf.200* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 19-890;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement numéro 19-890 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement numéro 19-890 Amendement au Règlement de zonage 04-620 - Ajout d'un usage en zone Eaf.200* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

ADOPTION D'UN REGLEMENT DE CONTROLE INTERIMAIRE DE REMPLACEMENT REGISSANT LA CONSTRUCTION RESIDENTIELLE DANS LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE

Avis de motion est, par la présente, donné par Mme Marie Gratton, maire de la ville de Cap-Chat, qu'à une séance subséquente du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, elle soumettra, pour adoption, un *Règlement de contrôle intérimaire de remplacement régissant la construction résidentielle dans la zone agricole permanente*.

Ce règlement de contrôle intérimaire de remplacement a pour objet de répondre aux exigences gouvernementales et de fournir des renseignements plus détaillés, dont une cartographie de chaque îlot déstructuré présentant les espaces vacants et d'ajouter des précisions à certains articles du règlement.

Le projet de règlement est soumis à chacun des maires.

AVIS DE MOTION

MODIFICATION DU RÈGLEMENT 87-36 SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE RELATIVEMENT A UNE EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DANS LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS

Avis de motion est donné par M. GHISLAIN DESCHÊNES, maire de la municipalité de Marsoui, en séance tenante du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, il soumet pour adoption, le *Projet de Règlement numéro 2019-376 modifiant le Règlement 87-36 «Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie» relativement à une exclusion de la zone agricole dans la ville de Sainte-Anne-des-Monts* tel que présenté. Cedit projet de règlement a pour objet :

- de retirer de l'affectation agricole les parties de lots 4 882 981, 4 882 982 et 4 882 984 du cadastre du Québec, situées sur le territoire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, suite à l'exclusion de ces lots de la zone agricole telle qu'autorisée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;
- d'agrandir l'affectation forestière par l'ajout des parties de lots 4 882 981, 4 882 982 et 4 882 984 du cadastre du Québec.

Le projet de règlement est soumis à chacun des maires.

Ghislain Deschênes, maire de la municipalité de Marsoui

RÉSOLUTION NUMÉRO 10865-10-2019

Adoption du *Projet de Règlement numéro 2019-376 modifiant le Règlement numéro 87-36 «Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie» relativement à une exclusion de la zone agricole dans la ville de Sainte-Anne-des-Monts*

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC de La Haute-Gaspésie peut modifier son schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a rendu, le 11 septembre 2019, une orientation préliminaire favorable à l'exclusion de la zone agricole des parties de lots 4 882 981, 4 882 982 et 4 882 984 du cadastre du Québec situées à Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à cette décision, une modification du schéma d'aménagement est nécessaire et qu'elle peut être débutée;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à son plan d'urbanisme et ses règlements d'urbanisme advenant la modification du schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit soumettre le projet de règlement à la consultation publique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit soumettre le projet de règlement aux municipalités de son territoire et aux MRC contiguës afin que celles-ci puissent donner leur avis sur le projet de règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie peut demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur la modification proposée conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'un projet pilote en matière d'aménagement du territoire a été mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour certaines régions, dont la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, afin que les avis gouvernementaux soient rédigés par la direction régionale visant ainsi à mieux répondre aux préoccupations du milieu et à prendre en compte les particularités territoriales;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. adopte le *Projet de Règlement numéro 2019-376 modifiant le Règlement numéro 87-36 « Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie » relativement à une exclusion de la zone agricole dans la ville de Sainte-Anne-des-Monts*;
2. adopte le document indiquant la nature des modifications que les municipalités de la MRC concernées devront apporter à leur plan d'urbanisme et règlements d'urbanisme advenant la modification du schéma d'aménagement;
3. crée une commission pour les fins de la consultation publique présidée par le préfet et formée des membres du conseil de la MRC. Le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC agira à titre de secrétaire de la commission;
4. délègue au directeur général et secrétaire-trésorier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation relative au *Projet de Règlement numéro 2019-376 modifiant le Règlement numéro 87-36 « Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie » relativement à une exclusion de la zone agricole dans la ville de Sainte-Anne-des-Monts*;
5. transmet aux municipalités de son territoire et aux MRC contiguës le *Projet de Règlement numéro 2019-376 modifiant le Règlement numéro 87-36 « Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie » relativement à une exclusion de la zone agricole dans la ville de Sainte-Anne-des-Monts*, pour avis;
6. demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur les modifications proposées;
7. demande que l'analyse du projet de règlement soit réalisée dans le cadre du projet pilote en matière d'aménagement du territoire prévu pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-376

Projet de Règlement numéro 2019-376 modifiant le Règlement numéro 87-36 «Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie» relativement à une exclusion de la zone agricole dans la ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10865-10-2019 titrée *Adoption du Projet de Règlement numéro 2019-376 modifiant le Règlement numéro 87-36 «Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie» relativement à une exclusion de la zone agricole dans la ville de Sainte-Anne-des-Monts*;

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 TITRE

Le présent règlement porte le titre de *Projet de Règlement numéro 2019-376 modifiant le Règlement numéro 87-36 «Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie» relativement à exclusion de la zone agricole dans la ville de Sainte-Anne-des-Monts*.

ARTICLE 3 BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de :

- modifier le schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie afin de donner suite à une décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ordonnant l'exclusion de la zone agricole des parties de lots 4 882 981, 4 882 982 et 4 882 984 du cadastre du Québec situées à Sainte-Anne-des-Monts.

ARTICLE 4 MODIFICATIONS DES LIMITES DE L'AFFECTATION AGRICOLE ET DE L'AFFECTATION FORESTIÈRE

Le schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie (n° 87-36) est modifié de la façon suivante :

Le plan de l'Annexe 1 du schéma d'aménagement, représentant, entre autres, les grandes affectations du territoire, est modifié de la manière suivante :

1. retrait de l'affectation agricole des parties de lots 4 882 981, 4 882 982 et 4 882 984 du cadastre du Québec pour donner suite à l'exclusion desdits lots de la zone agricole par la CPTAQ.
2. agrandissement de l'affectation forestière par l'ajout des parties de lots 4 882 981, 4 882 982 et 4 882 984 du cadastre du Québec.

Cette modification est illustrée à l'Annexe A du présent projet de règlement.

Une copie de l'Annexe A est déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote A-564.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE QUINZIÈME JOUR D'OCTOBRE DEUX MILLE DIX-NEUF.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque

Directeur général et secrétaire-trésorier

ABANDON DE LICENCES D'EXPLORATION, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Dépôt du courriel du conseiller en gestion du territoire public de la Direction régionale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Charles Drouin-Lavigne, géographe M. Sc., ayant pour objet *Abandon de licences d'exploitation*, daté du 23 septembre 2019.

Accompagné d'une nouvelle de Radio-Canada, publiée le 9 septembre 2019, ayant pour titre *La Matanie s'oppose à la remise en circulation des permis abandonnés par Pieridae Energy*.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 10866-10-2019

Fonds de développement des territoires, projets, aides financières

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières déposées au CLD de La Haute-Gaspésie, présentées dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 5 septembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET
RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-
GASPÉSIE accorde aux organismes les montants suivants :

Fonds de développement des territoires	
Fonds Soutien aux entreprises	
--	--
Fonds Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie	
10 000,00	Nourrir notre monde Haute-Gaspésie <i>LAB-Nourrir notre monde, an 1</i>
Fonds Activités et animation du milieu	
1 000,00	Choc Événements <i>Défi la plage, 3^e édition</i>
500,00	Coop du Cap <i>Fête des récoltes, 11^e édition</i>
2 000,00	Traversées de la Gaspésie (TDLG) <i>TDLG à bottines, automne 2019</i>
Surplus budget FDT 2016-2017	
--	--
Fonds local d'investissement	
--	--

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10867-10-2019

Fonds de développement des territoires, projets, aides financières

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières déposées au CLD de La Haute-Gaspésie, présentées dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 23 septembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET
RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-
GASPÉSIE accorde aux organismes les montants suivants :

Fonds de développement des territoires	
Fonds Soutien aux entreprises	
(30 000,00) \$	Abrogation de résolution #CI-1170-10-18 <i>Résidence La Sainte-Paix – Mont-Louis</i> MRC/Réf. : Résolution n° 10490-11-2018
5 000,00 \$	Adrénaline hors-piste - Mont-Louis <i>Développement</i>
4 539,00 \$	Vélox - Sainte-Anne-des-Monts <i>Étude de marché</i>
Fonds Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie	
15 000,00 \$	Coop Accès Chic-Chocs <i>Développement du ski hors-piste en Haute-Gaspésie</i>
6 000,00 \$	CJE Haute-Gaspésie <i>Grand Défi – Bâtir ma région</i>
Modification de l'aide financière qui était de 13 730,00 \$ (max. 14 000,00 \$) Par : 6 495,00 \$	Modification résolution #CI-1227-04-19 (13 730,00 \$) <i>Ville de Cap-Chat Marché public</i> MRC/Réf.: Résolution n° 10694-05-2019
Modification de la nature du projet qui était : équipements requis pour les verveux Par : la construction d'un nouveau bateau pour les excursions offertes par Exploramer	Modification résolution #CI-1217-02-19 (28 800,00 \$) <i>Exploramer – Modification sur la nature du projet</i> MRC/Réf. : Résolution n° 10619-03-2019
11 675,00 \$	Vélo des Monts
7 500,00 \$	Régie intermunicipale de transport GÎM <i>Bonification du service de transport interurbain 2018-2019</i>
Fonds Activités et animation du milieu	
2 000,00 \$	Les trésors cachés de la Gaspésie 2019 <i>Long métrage, en salle, Tour de la Gaspésie</i>
Demande redirigée au Fonds Développement culturel de la MRC	La Pointe Sec <i>Spectacle de Kid Kouna pour les jeunes du primaire à Mont-Louis et Gros-Morne</i>
Surplus budget FDT 2016-2017	
--	--

Fonds local d'investissement
-- --

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10868-10-2019

La résolution numéro 10868-10-2019 n'existe pas.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE GÎM, DISTRIBUTION BUDGÉTÉE 2020

À titre d'information, dépôt du tableau *Distribution budgétée pour l'exercice 2020* de la Régie intermunicipale de l'Énergie GÎM.

UPA, BILAN ARTERRE AOÛT 2019

Dépôt de la lettre de l'UPA, ayant pour objet *Suivi bilan Arterre – mai à fin août 2019*, datée du 20 septembre 2019, signée par le coordonnateur des services de l'Arterre, M. Germain Babin, agronome.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10869-10-2019

Régie intermunicipale de l'énergie GÎM, approbation du budget 2020

CONSIDÉRANT le budget 2020 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;

CONSIDÉRANT l'excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales, exercice se terminant le 31 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le budget 2020 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10870-10-2019

DIDS, Jasmin Roy Rouleau, coordonnateur en développement social, engagement

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour le poste de coordonnateur en développement social dans le cadre de la Démarche intégrée en développement social (DIDS);

CONSIDÉRANT la candidature de M. Jasmin Roy Rouleau;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage M. Jasmin Roy Rouleau, au poste de coordonnateur en développement social dans le cadre de la DIDS, aux conditions suivantes:

Statut: temporaire
Classe : 6
Échelon : 3
Durée : 52 semaines avec possibilité de prolongation conditionnellement au financement des bailleurs de fonds, à 32 heures par semaine

2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10871-10-2019

DIDS, Catherine Plamondon, agente de mobilisation en développement social, engagement

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour le poste d'agente de mobilisation en développement social dans le cadre de la Démarche intégrée en développement social (DIDS);

CONSIDÉRANT la candidature de Mme Catherine Plamondon;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage Mme Catherine Plamondon, au poste d'agente de mobilisation en développement social dans le cadre de la DIDS, aux conditions suivantes:

Statut: temporaire

Classe : 3

Échelon : 3

Durée : 39 semaines avec possibilité de prolongation conditionnellement au financement des bailleurs de fonds, à 28 heures par semaine du 30 septembre au 27 décembre 2019 et à 32 heures du 30 décembre 2019 au 26 juin 2020

2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10872-10-2019

Protocole d'entente *Fonds québécois d'initiatives sociales, consolidation des projets locaux et régionaux financés dans le cadre des Alliances pour la solidarité de la Gaspésie 2017-2023* avec le Regroupement des MRC de la Gaspésie

CONSIDÉRANT le protocole d'entente *Fonds québécois d'initiatives sociales, consolidation des projets locaux et régionaux financés dans le cadre des Alliances pour la solidarité de la Gaspésie 2017-2023* entre le Regroupement des MRC de la Gaspésie et la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* institue une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, laquelle vise, entre autres, à soutenir financièrement la réalisation de projets, d'actions et d'initiatives afin d'atteindre les buts de la stratégie nationale ;

CONSIDÉRANT le projet de récupération alimentaire de la Démarche intégrée en développement social;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des MRC de la Gaspésie s'engage à verser à la MRC de La Haute-Gaspésie une contribution ponctuelle de 28 834,20 \$ pour la période du 18 septembre 2019 au 28 août 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit fournir une contribution d'au moins 10% de la valeur du projet d'une source autre que gouvernementale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer le protocole d'entente *Fonds québécois d'initiatives sociales, consolidation des projets locaux et régionaux financés dans le cadre des Alliances pour la solidarité de la Gaspésie 2017-2023* avec le Regroupement des MRC de la Gaspésie;
2. s'engage à verser une mise de fonds de 2 883,42 \$ pour ce projet, laquelle sera prélevée dans le département Développement social;
3. nomme le directeur général et secrétaire-trésorier mandataire dudit protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

Aucun dossier *Sécurité*.

TRANSPORT

RÉSOLUTION NUMÉRO 10873-10-2019

États financiers prévisionnels 2020 de la Régie intermunicipale du transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, approbation

CONSIDÉRANT les *États financiers prévisionnels* pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 de la Régie intermunicipale du transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la MRC de La Haute-Gaspésie pour le transport adapté est de 93 600,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la MRC de La Haute-Gaspésie pour le transport collectif est de 12 740,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les *États financiers prévisionnels* pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 de la Régie intermunicipale du transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10874-10-2019

Projet *Hubs de mobilité durable en GÎM : Infrastructures pour le changement de pratiques en transport* de la Régie intermunicipale du transport GÎM, appui

CONSIDÉRANT la demande d'appui en nature de la Régie intermunicipale du transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine relative au projet *Hubs de mobilité durable en GÎM : Infrastructures pour le changement de pratiques en transport* ;

CONSIDÉRANT le coût du projet, soit 837 198,00 \$ sur trois ans, incluant une demande de financement de 552 758,00 \$ dans le cadre du programme Climat municipalités, phase 2, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à réunir physiquement et virtuellement l'offre de mobilité durable en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine afin de la rendre plus accessible aux communautés ;

CONSIDÉRANT QUE l'innovation sociale est au centre de la démarche de ce projet qui intègre un important volet de participation citoyenne basé sur l'approche de la recherche-action participative (RAP) afin de mobiliser les acteurs locaux dès les premières étapes de la démarche ;

CONSIDÉRANT QUE cette approche favorise l'émergence de solutions innovantes issues de l'intelligence collective des usagers et des autres parties prenantes du transport durable en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un plan de mobilité durable en mode participatif mènera au déploiement d'au moins six hubs de mobilité durable, soit au moins un par MRC ;

CONSIDÉRANT QU'en plus de ces lieux stratégiques de mobilité durables, les citoyens pourront utiliser un guichet électronique unique de mobilité qui facilitera l'accès aux modes de transport durables tels que le transport en commun, l'autopartage, le covoiturage, le vélo-partage et les services liés à l'électrification des transports ;

CONSIDÉRANT QUE des outils seront aussi développés afin de renforcer les capacités de gouvernance des élus et des employés des municipalités en matière de mobilité durable ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie le projet *Hubs de mobilité durable en GÎM: Infrastructures pour le changement de pratiques en transport* de la Régie intermunicipale du transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en participant aux réunions du comité sectoriel formé à cet effet et en fournissant un soutien technique en aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10875-10-2019

Prix de l'essence en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT le fait que le prix de l'essence en Gaspésie est continuellement beaucoup plus cher que le prix minimum estimé par la Régie de l'énergie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE, selon les données de la Régie de l'énergie du Québec, la Gaspésie est la 2^e région au Québec (après le Nord-du-Québec) où l'essence est la plus chère par rapport au prix minimum estimé par région;

CONSIDÉRANT les données suivantes de la Régie de l'énergie du Québec à propos de l'écart de prix entre celui affiché en moyenne à la pompe et le prix minimum estimé par la Régie :

- Semaine du 26 août 2019 : 15.8 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 19 août 2019 : 16.4 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 12 août 2019 : 18.5 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 5 août 2019 : 12.6 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 29 juillet 2019 : 13.9 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 22 juillet 2019 : 13.8 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 15 juillet 2019 : 8.3 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 8 juillet 2019 : 12.1 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 1er juillet 2019 : 11.8 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 24 juin 2019 : 13.0 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 17 juin 2019 : 14.9 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 10 juin 2019 : 14.9 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 3 juin 2019 : 9.5 ¢/l plus cher que le PME;

CONSIDÉRANT QUE, contrairement à la croyance populaire, le coût des transports ne peut, à lui seul, justifier un tel écart avec les autres régions du Québec, ce paramètre étant déjà inclus dans le prix minimum estimé par la Régie de l'énergie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette situation est néfaste pour les citoyens de la région, pour le milieu des affaires et pour la clientèle touristique;

CONSIDÉRANT QUE le prix de l'essence dans la région est carrément inéquitable versus les autres régions du Québec et du Canada;

CONSIDÉRANT QUE des situations de cartel ont déjà été recensées dans les régions de Sherbrooke, Thetford Mines et de Victoriaville;

CONSIDÉRANT le positionnement adopté par le conseil municipal de la ville de Gaspé le 16 septembre 2019, sa demande d'enquête au Bureau de la concurrence du Canada, sa demande de surveillance accrue à la Régie de l'énergie du Québec et sa demande de support à l'Association pour la protection des automobilistes (APA);

CONSIDÉRANT QUE les élus de la région de Charlevoix viennent d'entreprendre eux aussi une démarche similaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie ne souhaite en aucun temps s'attaquer aux détaillants de la région, qui ne sont que des intermédiaires entre les compagnies pétrolières, leurs grossistes et ultimement les consommateurs;

CONSIDÉRANT QU'il est du devoir des élus municipaux de représenter la population qu'ils desservent et, en ce sens, de signaler ce genre de problématique aux autorités concernées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE joigne sa voix à celle du conseil municipal de la ville de Gaspé :

1. en demandant au Bureau de la concurrence du Canada de faire enquête sur le prix de l'essence en Gaspésie, qui est continuellement beaucoup plus élevé qu'ailleurs au Québec et au Canada, autant de manière relative que de manière absolue;
2. en demandant à la Régie de l'énergie du Québec d'apporter une surveillance accrue aux prix des produits pétroliers en Gaspésie qui sont démesurément plus élevés dans cette région que dans la vaste majorité des autres régions du Québec; et
3. en demandant à l'Association pour la protection des automobilistes (APA) d'étudier la situation des prix de l'essence en Gaspésie et, le cas échéant, d'entreprendre toute action requise pour que la situation soit plus acceptable pour les consommateurs de la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

TERRES PUBLIQUES INTERMUNICIPALES, CARIBOU, ÉTAT DE SITUATION SUR LE PROCHAIN PLAN QUINQUENNAL

À titre d'information, dépôt d'une fiche synthèse, préparée par M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, relative à l'état de situation :

des travaux sylvicoles
des travaux des Tables de gestion intégrée des ressources et des différents comités en lien avec le caribou
de la planification quinquennale 2020-2025
de la planification 2020
de la confirmation d'une aide financière de 60 000,00 \$ pour la mise en œuvre des mesures d'harmonisation pour le caribou forestier dans le secteur Cap-Seize
des choses à venir et
du nouveau PAFI

À la séance de février 2020 avec le nouveau PAFI en consultation, des chiffres seront connus et il y aura des prévisions budgétaires.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10876-10-2019

Terres publiques intramunicipales, report des travaux commerciaux 2019 avec Bois Marsoui GDS

CONSIDERANT QUE Bois Marsoui GDS a obtenu le contrat pour le projet *Travaux commerciaux 2019 dans les TPI*, ayant le devis n° MRCHGTSC2019-001, par voie de résolution 10757-06-2019 ;

CONSIDERANT la fin des travaux au 31 mars 2019 ;

CONSIDERANT QUE ces travaux sont réalisables en période estivale ;

CONSIDERANT QUE Bois Marsoui GDS a signifié son intention à la MRC de La Haute-Gaspésie de reporter ces travaux en 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il est important de maintenir de bonnes relations d'affaires ;

CONSIDÉRANT QUE les volumes non récoltés sont normalement transférables aux années suivantes et que les conditions d'obtention du permis d'intervention pour ces opérations en 2020 ne devraient pas différer de celles de 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE reporte au 31 août 2020 la fin des travaux du projet *Travaux*

commerciaux 2019 dans les TPI, ayant le devis n° MRCHGTSC2019-001, contrat octroyé à Bois Marsoui GDS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10877-10-2019

Inventaires et martelage des peuplements de feuillus, Gestion forestière DB inc.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit remplir ses obligations en lien avec la stratégie d'aménagement des terres publiques intramunicipales (TPI) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déjà du retard dans ses obligations de coupes partielles des peuplements de feuillus tolérants;

CONSIDÉRANT QUE les inventaires et le martelage des peuplements de feuillus tolérants sont obligatoires et détenir des cartes de compétence MSCR pour réaliser ces tâches ;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur de la MRC ne détient pas les qualifications nécessaires ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'entrepreneur qualifié en Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur de la MRC n'effectuera pas toutes les heures de travail prévues à son contrat en 2019, libérant ainsi une somme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne les services de Gestion forestière DB inc., d'une somme maximale de 8 100,00 \$ pour la réalisation des tâches décrites dans son offre de service selon les taux unitaires proposés, lequel montant sera prélevé dans le département Forêt – Terres publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOGEMENT SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 10878-10-2019

RénoRégion, dossiers retenus

VU les critères relatifs au programme d'aide à la rénovation, soit RénoRégion;

CONSIDÉRANT le budget de 168 000,00 \$ pour la réalisation de dossiers présentés dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT le nombre de dossiers prioritaires identifiés par le comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les dossiers retenus par le comité de sélection et, par conséquent, autorise la réalisation de ces dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier Infrastructures et bâtiments scolaires.

CULTURE ET PATRIMOINE

RÉSOLUTION NUMÉRO 10879-10-2019

Entente de développement culturel, proposition financière du ministère de la Culture et des Communications

CONSIDÉRANT la proposition du ministère de la Culture et des Communications de nouvelles sommes viennent d'être octroyées pour bonifier les ententes de développement culturel ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère soumet à la MRC de La Haute-Gaspésie une proposition financière de 7 000,00 \$ incluant les montants suivants :

5 000,00 \$ en crédits réguliers, associé à la mesure 28 du plan d'action (qui vise à *établir un nouveau partenariat avec les gouvernements de proximité en matière de culture*). Ce montant étant composé de crédits réguliers, il peut donc être utilisé pour divers actions ;

2 000,00 \$ pour bonifier l'offre culturelle destinée aux aînés. Ce montant peut servir à soutenir des actions culturelles qui favorisent le bénévolat et le mentorat culturel des aînés, la transmission des savoirs culturels, les liens intergénérationnels, les projets culture-santé, l'accessibilité universelle des équipements culturels, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente de développement culture, la MRC devra, également, bonifier son aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accepte la proposition financière de 7 000,00 \$ du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'entente de développement culturel ;
2. s'engage à verser la même somme, soit 7 000,00 \$, laquelle sera prélevée dans le département Loisirs et culture;
3. autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer une entente à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10879A-10-2019

Fonds de développement culturel, projet *Spectacle de Kid Kouna à la Pointe-Sec*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par La Machine à Truc, coopérative culturelle, pour le projet *Spectacle de Kid Kouna à la Pointe-Sec*, présentée dans le cadre du fonds de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet s'élève à 2 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond au cadre de référence de l'*Avenant de l'Entente Programme « Aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel »*, signé entre la ministre de la Culture et des Communications et la MRC de La Haute-Gaspésie, et à des orientations de la *Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 650,00 \$ à La Machine à Truc pour le projet *Spectacle de Kid Kouna à la Pointe-Sec*, lequel montant sera prélevé dans le fonds de développement culturel 2019;
2. autorise la directrice générale du CLD de La Haute-Gaspésie à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10879B-10-2019

Fonds de développement culturel, projet *La grande épopée de Jean Barcq le Pirate*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Les ateliers Delphine Moray pour le projet *La grande épopée de Jean Barcq le Pirate*, présentée dans le cadre du fonds de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet s'élève à 6 400,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond au cadre de référence de l'*Avenant de l'Entente Programme « Aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel »*, signé entre la ministre de la Culture et des Communications et la MRC de La Haute-Gaspésie, et à des orientations de la *Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 5 900,00 \$ à Les ateliers Delphine Moray pour le projet *La grande épopée de Jean Barcq le Pirate*, lequel montant sera prélevé dans le fonds de développement culturel 2019;
2. autorise la directrice générale du CLD de La Haute-Gaspésie à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 10880-10-2019

Suspension sans traitement d'un employé

Vu l'article 267.0.1 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT l'article 5.6 de la Politique de relations de travail des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie relatif aux mesures disciplinaires;

CONSIDÉRANT les événements survenus et spécifiés à l'employé numéro 22-0003 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC a informé, préalablement, les membres du conseil de la MRC de la situation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE suspende sans traitement l'employé numéro 22-0003 pour 5 jours, soit pour la période du 19 septembre au 26 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10881-10-2019

Contrat Collecte, transport et traitement des matières résiduelles des écocentres et location des conteneurs avec Bouffard sanitaire inc.

CONSIDÉRANT le contrat *Collecte, transport et traitement des matières résiduelles des écocentres et location des conteneurs* entre Bouffard sanitaire inc. et la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 3 du devis du cahier de charges spéciales, la durée du contrat est de trois ans, débutant le 1^{er} novembre 2016, avec option de renouvellement à la discrétion de la MRC, pour une durée maximale de deux ans, soit du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2021, tel que défini à l'article 2 du cahier des charges spéciales. Cette option est renouvelable annuellement jusqu'à un maximum de deux ans ;

CONSIDÉRANT QUE le 20 septembre 2019, par voie électronique, le Groupe Bouffard accepte de renouveler, pour deux ans, ce contrat, conditionnellement à la correction de l'élément suivant :

Correction pour l'année 2019 pour le prix du traitement de la branche de 50,00 \$ la tonne à 55,00 \$ la tonne.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accepte d'apporter la correction pour l'année 2019 pour le prix du traitement de la branche de 50,00 \$ la tonne à 55,00 \$ la tonne au contrat *Collecte, transport et traitement des matières résiduelles des écocentres et location des conteneurs* avec Bouffard sanitaire inc.
2. renouvelle ce contrat pour deux ans, soit du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10882-10-2019

Contrat *Collecte et transport des déchets, collecte sélective, transport, tri et conditionnement des matières recyclables, collecte et transport des matières organiques (GMR-2019-09)*, Bouffard Sanitaire inc.

VU la *Politique de gestion contractuelle de la MRC de La Haute-Gaspésie* en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a lancé un appel d'offres sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec relatif au devis *Collecte et transport des déchets, collecte sélective, transport, tri et conditionnement des matières recyclables, collecte et transport des matières organiques (GMR-2019-09)* ;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions le 7 octobre 2019, lesquelles sont :

Soumissionnaire	Montant avant taxes
Exploitation Jaffa inc.	1 628 826,62 \$
Bouffard Sanitaire inc.	1 205 616,02 \$

CONSIDÉRANT QUE Chamard stratégies environnementales recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Bouffard Sanitaire inc.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. octroie le contrat *Collecte et transport des déchets, collecte sélective, transport, tri et conditionnement des matières recyclables, collecte et transport des matières organiques (GMR-2019-09)* à Bouffard Sanitaire inc., d'une somme de 1 205 616,02 \$, plus taxes (soit 1 386 157,02 \$), lequel montant sera prélevé dans le département *Hygiène du milieu*;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat avec Bouffard Sanitaire inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉCOCENTRE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS, STATISTIQUES, PROJET PILOTE OUVERTURE LE DIMANCHE

À titre d'information, présentation des tableaux statistiques de la fréquentation de l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts 2017-2018 et pour la période de 14 semaines concernant le projet pilote d'ouverture le dimanche en 2019.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10883-10-2019

Contrat *Fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Anne-des-Monts*, Excavation DL/9185-1444 Québec inc.

VU la *Politique de gestion contractuelle de la MRC de La Haute-Gaspésie* en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a lancé un appel d'offres, sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec, relatif à la fermeture de lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Anne-des-Monts ;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions le 11 octobre 2019, lesquelles sont :

	Montant sans taxes	Montant avec taxes
Excavation DL/9185-1444 Québec inc.	60 450,00 \$	69 502,39 \$
Les entreprises Roy, Duguay & ass.	76 012,25 \$	87 395,08 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

1. octroie le contrat *Fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Anne-des-Monts* à Excavation DL/9185-1444 Québec inc., d'une somme de 60 450,00 \$, plus taxes (soit 69 502,39 \$), lequel montant sera prélevé dans le département Hygiène du milieu;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat avec Excavation DL/9185-1444 Québec inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE MATANE, ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES

Dépôt d'une fiche synthèse dressant un état de la situation des rencontres tenues avec la Ville de Matane relatives à une éventuelle entente avec elle pour la fourniture de services de traitement des matières organiques. Ce document est accompagné :

du courriel de Mme Caroline Ratté, coordonnatrice de l'environnement et du développement durable de la ville de Matane, ayant pour objet *Nombre de voix pour modification à l'entente*, daté du 7 octobre 2019.

du projet de *l'Entente relative à la fourniture de services de traitement des matières organiques*.

du document intitulé *Matières organiques compostables*.

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 10884-10-2019

Contrat de service avec TELUS, ajout du numéro de téléphone cellulaire de l'agente aux ressources humaines

CONSIDÉRANT les responsabilités de l'agente en ressources humaines de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE l'agente utilise son téléphone cellulaire personnel pour le travail;

CONSIDÉRANT QUE le téléphone cellulaire est un outil de travail pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a un contrat de service avec TELUS ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ajoute au contrat de service avec TELUS le numéro de téléphone cellulaire de l'agente en ressources humaines, lequel montant sera prélevé dans le département Administration générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

De 22 h 05 à 22 h 10.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. MAGELLA EMOND, il est résolu de lever la séance à 22 h 10.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».